

Cours De Développement durable

Niveau : Master-1 (Ecologie urbaine)

Responsable de la matière : Dr. MERNIZ. N

I. La notion de développement durable

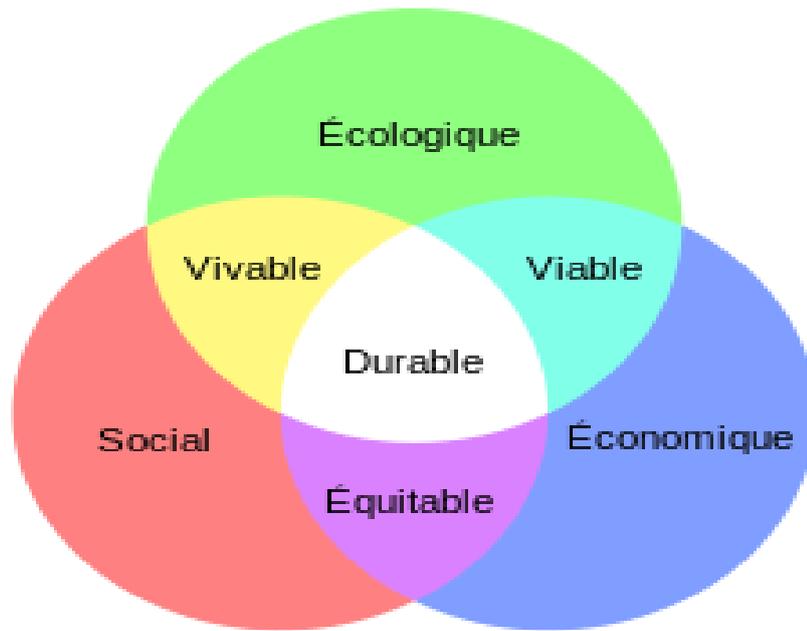
« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. » (Rapport Brundtland 1987. ONU)

➔ Le développement durable est caractérisé par :

- Une approche centrée sur l'avenir de l'homme et de la nature.
- Le respect de l'environnement, voire le principe de précaution.
- Les idées de développement et de durabilité.

➔ Le développement durable cherche à concilier :

- Développement économique
- Progrès social
- Protection de l'environnement



1- Les objectifs de D.D



Quelques exemples d'indicateurs utilisés pour « mesurer » le développement durable

Indicateurs de résultats, de performance, de comparaison.

Indicateur de bien-être collectif sur le long terme, évaluation prenant en compte le PNB.

Taux de croissance du progrès technique.

Taux de croissance démographique.

Indicateurs sur les seuils écologiques (charges critiques, capacité d'assimilation des polluants).

Indicateurs de qualité du milieu (bio-indicateurs par exemple).

Indicateurs de biodiversité.

Taux brut de scolarisation.

PIB.

IDH, indicateur du développement humain.

IPH, indicateur de la pauvreté humaine.

2- L'émergence du développement durable :

Les grandes étapes d'élaboration du développement durable	
1892	Fondation du Sierra Club aux États-Unis.
1948	Fondation de l'Union internationale de protection de la nature à Fontainebleau (IUPN).
1968	L'Unesco lance le programme « Man and Biosphere ».
1968	Conférence intergouvernementale d'experts, qui pose les bases scientifiques pour « l'utilisation rationnelle et la conservation des ressources de la biosphère » ou Conférence de la biosphère.
1968	Réunion des experts du Club de Rome.
1972	Rapport Meadows, <i>Halte à la croissance</i> ou « la croissance zéro ».
1972	Conférence de Stockholm, « Une seule terre ». L'écodéveloppement. Naissance du PNUD (Programme des Nations unies pour le développement).
1980	UICN, PNUE et WWF publient le <i>Rapport sur la stratégie de la conservation mondiale</i> qui associe la conservation et le développement. Le terme de développement durable est employé dans le rapport.
1987	Le rapport Brundtland présente le développement durable dans le cadre de l'économie de marché. La définition proposée par le rapport introduit une temporalité longue dans la dynamique du développement durable.
1992	Conférence de Rio, ou Sommet de la Terre. Déclaration finale, Agenda 21, conventions sur le changement climatique, sur la biodiversité, déclarations sur la désertification et sur la forêt.
2002	Conférence de Johannesburg sur le développement durable.

Elle a pour objectif de répondre à la **Situation de crise** initiale.

a) Les **limites du développement initié depuis le XIXème siècle**, est résumé par les « 3M »

- ⇒ **Menaces environnementales** sur la planète : désertification, atteintes à la biodiversité, pollution des eaux et de l'air, changement climatique..
- ⇒ **Misères sociales de l'humanité** : pauvreté persistante, inégalités croissantes, sous-alimentation, manque d'eau potable, endémies..
- ⇒ **Manque de gouvernance mondiale** : déséquilibres pays du Nord/pays du Sud, comment trouver une gouvernance mondiale, faiblesse de l'ONU

b) L'émergence du concept au niveau international dans les années 90

- ⇒ Le développement durable est une action qui s'efforce de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures.

c) Les objectifs futurs, tendent vers un nouveau développement, il s'agit de changer le rapport de l'Homme à la nature et à autrui. Pour que celui-ci soit durable.

Toute action doit concilier les « 3 E »

- ⇒ ENVIRONNEMENT PRESERVE
- ⇒ EQUITE ENTRE HOMMES
- ⇒ ECONOMIE EQUILIBREE

d) Les fléaux ou misères de l'humanité ou les « 3-M » (Menaces environnementales, Misères sociales de l'humanité, Manque de gouvernance mondiale) :

- les menaces qui pèsent sur la planète
- les misères de l'humanité
- les manques de la gouvernance mondiale

➔ Donc, Le développement durable est la transformation de la biosphère et de l'emploi rationnel des ressources humaines, financières, vivantes et non vivantes, pour satisfaire aux besoins des hommes et améliorer la qualité de leur vie.

➔ Pour assurer la pérennité du développement, les hommes devraient tenir compte :

- ⇒ des facteurs sociaux et écologiques,
- ⇒ des facteurs économiques,
- ⇒ des ressources vivantes et non vivantes,
- ⇒ des avantages et désavantages à long terme et à court terme par rapport aux autres solutions envisageables.

➔ Le développement durable suppose :

- ⇒ le respect des personnes

- ⇒ le respect des écosystèmes
- ⇒ le respect des sociétés et des cultures
- ⇒ de donner des marges de manœuvre aux générations à venir

Il s'agit donc d'une gestion responsable permettant d'utiliser les ressources sous le seuil de leur renouvellement pour le mieux être du plus grand nombre et d'une vision à long terme.

==> Le **développement durable** serait le fait **de choisir des ressources permanentes** ou **durables**, plutôt que des ressources non permanentes ou non durables.

- ⇒ **Ressources permanentes**
- ⇒ **Ressources non permanentes**
- ⇒ **Ressources potentiellement renouvelables**

3) Controverses sur la notion de développement durable

La notion de « développement durable » est actuellement sujette à controverse selon l'importance que l'on accorde aux questions suivantes :

- ** Le réchauffement climatique et à ses causes
- ** Les pollutions ou les risques de pollutions
- ** Des climato-sceptiques ou écolo-sceptiques,
- ** Des optimistes sur la capacité des sciences à résoudre tous les problèmes actuels environnementaux et/ou de développement durable,
- ** L'utilisation rationnelle des ressources naturelles.

II. Genèse du concept de D.D

II. 1. Le point de départ :

➔ **Nées vers 1950**, les préoccupations environnementales ont évolué jusqu'à ce jour de la manière suivante :

- au départ, la pollution a attiré l'attention des écologistes, qui se sont constitués en petits groupes locaux pour protester contre les pollutions localisées ; la détérioration des cours d'eau, les nuisances diverses apportées par installations industrielles (bruit, odeurs, fumées), les atteintes paysages, la crainte devant la construction des centrales atomiques etc.

Le mouvement a pris **rapidement de l'ampleur dans les années 70** aux Etats-Unis et en Europe occidentale, jusqu'à constituer un véritable problème de société avec parfois des conséquences importantes sur les politiques économiques nationales.

Une des organisations écologiques les plus connues, GREENPEACE, a été créée en 1971 et est issue des mouvements pacifiques et écologistes hippies et quakers. Ses principes sont 1) porter témoignage, 2) l'écologie n'a pas de frontière, 3) actions non violentes.

II.2. Rapport du club de Rome

➔ **En 1972**, un organisme européen dénommé **club de Rome** a publié un rapport intitulé «**Halte à la croissance** ». Ce rapport a affirmé ce qui suit : « sans changement radical de politique, **notre planète doit connaître un véritable effondrement dans le courant du XXIème siècle** ».

➔ Le rapport a ainsi **établi le lien** entre **le mode d'exercice activités économiques** (les voies et moyens de promouvoir croissance) **et l'environnement** (notre planète).

Rapport demandé par le Club de Rome au M.I.T. (Massachusetts Institute of Technology) dont les hypothèses sont :

- de **maîtriser la croissance démographique**,
- **d'encourager le changement technologique**,
- **d'assurer l'accroissement optimal du stock** de facteurs contribuant au bien-être,

- de tarifier (Estimer) les ressources naturelles de façon à refléter leur rareté et de modifier la structure de production et de consommation.

II.3. La conférence de stockholm (1972)

1972 : a) Rapport Meadows : « Halte à la croissance ». b) Première conférence mondiale / internationale de l'ONU sur l'environnement et le développement, intitulée «Le sommet de la terre », à Stockholm (Suède).

Quelques propositions du rapport Meadows, « Halte à la croissance », 1972

Nécessité de stabiliser la population à partir de 1975.

Nécessité de stabiliser le capital mondial industriel à partir de 1990.

Nécessité de diviser par 4 la consommation des ressources naturelles non renouvelables par unité de produit industriel dès 1975.

Nécessité d'augmenter la proportion de l'économie consacrée aux services.

Nécessité de diviser par 4 le niveau de pollution par unité de produit industriel ou agricole dès 1975 par rapport à 1970.

Nécessité d'affecter en priorité le capital industriel à la production agricole, à la conservation des sols.

Nécessité d'augmenter la durée de vie du capital industriel, l'accroissement des possibilités de réparation, de rénovation.

1987 : Rapport Bruntland "Notre avenir à tous" et première définition canonique du développement durable. La conclusion de ce rapport est la suivante :

- Jusqu'ici, « **le monde a vécu comme s'il n'y avait pas de lendemain et il ne peut avoir de lendemain si nous continuons à vivre de la sorte** ». Ce que dit cette conclusion du rapport, c'est que le **monde actuel vit au-dessus** de ses moyens **en gaspillant** et en **surexploitant les ressources naturelles** (terre, air, êtres Vivants), ce qui comporte deux graves conséquences : des déséquilibres naturels et l'épuisement des ressources naturelles.

II.4. Prises de conscience

4.1. La pollution de la planète: par exemple

➔ La pollution atmosphérique est responsable de 350 000 décès prématurés par an, en Europe (Pollution de l'air à l'est, LE MONDE, 2 octobre 2010). Et il existe de milliers d'autres exemples.

➔ **La pollution par les pesticides**

➔ **la pollution par les nitrates**

4.2. Le réchauffement climatique

➔ **Constat :**

- La hausse moyenne de 0,6°C de la température,

- Une hausse record des concentrations de CO₂

- Les gaz à effet de serre

- Dioxyde de carbone ➔ Combustion, décarbonation, fermentation

- Méthane ➔ Fermentation (déchets, entérique) - Fuite (gaz, charbon)

- Protoxyde d'azote ➔ sols agricoles, Réactions chimiques

- Gaz fluorés ➔ HFC ➔ Climatisation, Solvant

➔ PFC ➔ Procédés industriels (en partie métallurgie)

→ SF₆ → Procédés particuliers (industriels), Equipements électriques

*** Gaz à effet de serre indirect : (protocole de Montréal)

*** tout ces composants sont en évolution dans les différentes composantes de l'écosystème : sol, eau et air)

4.3. Epuisement des ressources naturelles & matières premières

Quelques exemples de dates d'épuisement des richesses

Etain, Plomb Tantal → 2035 Cuivre, Uranium, Nickel, → 2045

Platine → 2055 Gaz naturel → 2065

Fer → 2075 – 2085 Cobalt → 2095 – 2115

Aluminium → 2125-2135 Charbon → 2145-2155

- ✓ 4.3.1. Epuisement des ressources halieutiques & surpêche
- ✓ L'érosion de la biodiversité
- ✓ Épuisement des ressources en eau
- ✓ Gaspillage de sols

III.L'agenda 21 local: un instrument de mise en œuvre du D.D

III.1 Définition :

L'Agenda 21 local est un programme international de mise en œuvre du développement durable pour le 21^e siècle, adopté par 173 chefs d'État lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992.

C'est un projet de développement durable pour un territoire, une démarche globale initiée par une collectivité locale, conduite avec la population et les acteurs locaux, avec l'ambition collective de faire du développement durable le nouveau modèle de développement du territoire.

L'agenda 21 est à la fois un diagnostic partagé, une stratégie sur la base d'enjeux clairement identifiés et un plan d'action pluriannuel.

➤ La déclaration de Rio mettait en avant, dans son article 28, le rôle essentiel qui revient aux territoires et aux collectivités locales en matière de développement durable. C'est ainsi qu'à chaque niveau de collectivité, revient la responsabilité d'élaborer, pour son territoire et de mettre en œuvre, un programme d'action répondant aux principes de l'Agenda 21.

Sa force est de favoriser l'initiative et l'innovation par son caractère volontaire, il permet de s'adapter à tous les types de territoires et de projets.

III.2. Les acteurs

Tous les échelons territoriaux peuvent être impliqués :

- de la commune, à la wilaya
- en passant par les villages, les villes, les intercommunalités,
- les pays,
- les parcs et réserves naturels ,

L'agenda 21 local doit permettre d'interroger chacun (élu, décideur, habitant, association citoyenne, acteur social ou économique) sur la façon dont il conçoit son avenir dans le territoire, sur sa responsabilité envers son développement.

III.3. Ses objectifs et ses enjeux

L'agenda 21 local est une démarche volontaire portée par une collectivité (ou un territoire de projet) qui prend en compte à l'échelle locale les préoccupations planétaires affirmées depuis la Déclaration de Rio de 1992. Celles-ci peuvent, se résumer par cinq finalités essentielles :

- ✓ la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- ✓ la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources
- ✓ l'épanouissement de tous les êtres humains,
- ✓ la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- ✓ adoption de modes de consommation et de production durables.

III.4. Son pilotage et l'organisation de la concertation

- ✓ Le pilotage d'une telle démarche nécessite de s'appuyer sur une participation en continu de l'ensemble des acteurs dès le début du projet et tout au long de sa mise en œuvre.
- ✓ une représentation équilibrée entre les composantes économiques, sociales et environnementales de la société locale est une clef de la réussite du projet.

III.5. Les étapes de l'agenda 21 local



Étape 1 : Les préalables avant de se lancer

- Assurer le portage politique de la démarche
- Sensibiliser les élus et les services
- Définir des objectifs et un calendrier

Étape 2 : Dresser un Etat des lieux

2.1- Rassembler les données

- ✓ Identifier les données existantes, celles qui manquent, et quelques acteurs ressources
- ✓ Définir les champs d'analyse
- ✓ Distinguer les données de territoire, des politiques et des pratiques Internes
- ✓ Mettre en perspective les données dans l'espace et le temps

2.2 - Classer et analyser les données; réaliser **un premier état des lieux du territoire, des politiques et des pratiques internes** au vu de l'analyse documentaire et des éléments recueillis en entretien.

Étape 3 : Réaliser le diagnostic partagé

3.1 - Recueillir l'avis des parties prenantes sur l'état des lieux

3.2 - Traiter l'information et rédiger le diagnostic

3.3 - Identifier et partager les enjeux

Étape 4 : Vers les orientations stratégiques

- Une étape qui peut être réalisée en interne
- Un choix politique qui dessine le cap à donner pour le territoire
- Identifier des pistes d'orientations stratégiques
- Clôturer la phase diagnostic pour s'engager sereinement vers l'action

IV. L'agenda 21 local algérien

La mise en œuvre de l'Agenda 21 local en Algérie. Une démarche prématurée :

L'Algérie s'est montrée, depuis son indépendance, très impliquée dans les questions environnementales.

- Sa première adhésion à une convention internationale date de 1963. Mais la réelle préoccupation était moins écologique que sa volonté d'exister sur la scène internationale. Puis, la crise économique et politique qu'a traversée l'Algérie à partir de 1985, et les changements institutionnels intervenus dans les années 1990 ont retardé la mise en place des dispositions réglementaires pour l'application de la convention de Rio de Janeiro et notamment l'Agenda 21.
- après 1997, l'Algérie a enclenché la mise en œuvre d'un Rapport national qui présente l'état d'avancement de l'application de l'Agenda 21, en vue de participer au Sommet de la terre sur le Développement Durable à Johannesburg en 2002.

Dans cette perspective, et dans le cadre du premier Rapport national sur l'État et l'avenir de l'Environnement (RNE 2000), l'État Algérien s'est engagé à préparer une stratégie Nationale de l'Environnement et un Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD).

Selon ce Rapport National Algérie, préparé pour le Sommet Mondial du Développement Durable qui s'est déroulé à Johannesburg en 2002 ; **une «charte pour l'environnement et le développement durable »** a été établie au niveau des communes dans le cadre du plan de relance économique 2001-2004 et du PNAE-DD.

Cette charte a pour objet de déterminer les actions à mener par les autorités communales en matière de conservation de l'environnement et de la conduite de politiques dynamiques dans le domaine du développement durable. Elle définit en outre les principes devant régir l'action environnementale dans divers domaines d'intervention.

Cette charte se décompose en 3 parties:

- Une déclaration générale qui engage les élus locaux dans la politique générale du développement durable;
- Un plan d'action (agenda 21 local);
- Et l'établissement d'indicateurs environnementaux.

V. La question environnementale et le D.D en Algérie

L'Algérie, partie prenante, dès le début du processus de négociation des Conférences Internationales des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement Durable, contribue à l'effort collectif visant la mise en œuvre des différents traités et Conventions adoptés par la communauté internationale, dans l'objectif de promouvoir un développement durable respectueux de l'environnement mondial. La Commission du Développement Durable (CDD) constitue le cadre adéquat dans cette perspective.

La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), à Rio de Janeiro (1992) a défini un nouveau cadre de réflexion pour la communauté internationale à travers le concept de « développement durable » qui se caractérise par une approche intégrant tant le développement économique et social que la préservation des ressources dans un souci d'équité et de solidarité.

L'Algérie pays (Afrique du Nord) fait face à de nombreux défis écologiques. Les changements climatiques, la dégradation de la diversité biologique, et la désertification constituent des menaces graves pour le développement durable.

Les questions d'environnement, de lutte contre la pauvreté, de préservation du patrimoine naturel, d'amélioration de la gouvernance, de restructuration économique sont au centre des préoccupations quand il s'agit d'aborder la conception du développement durable en Algérie.

VI. 1. Grands enjeux et défis :

- (a) Relancer la croissance économique.
- (b) Allier croissance économique et protection de l'environnement.
- (c) Endiguer la pauvreté et développer la solidarité.
- (d) Améliorer la gouvernance et la transparence des institutions environnementales.

- (e) Réduire les problèmes de santé et améliorer la qualité de la vie.
- (f) Améliorer la protection et la productivité des ressources naturelles.
- (g) Optimiser la gestion et une utilisation rationnelle des ressources
- (h) Contribuer à améliorer la qualité de l'environnement régional et global.
- (i) Bâtir des politiques, élaborer et appliquer une législation et une réglementation crédibles, construire des capacités institutionnelles solides, développer des instruments économiques et financiers bien conçus, adopter des technologies plus propres et des méthodologies de gestion durable des ressources naturelles.

V.2. Cadre législatif et institutionnel

Depuis le Sommet de Johannesburg en 2002, le Gouvernement algérien a mis en œuvre une Stratégie Nationale de l'Environnement et un Plan National d'actions pour l'environnement et le développement durable (PNAE-DD) qui :

- ✓ Impliquer l'ensemble des ministères et des services déconcentrés, les collectivités locales et la société civile, dont le rôle est d'être une force de propositions ;
- ✓ Visent à intégrer la viabilité environnementale dans la stratégie de développement du pays (induire une croissance durable et réduire la pauvreté) ;
- ✓ Mettre en place des politiques publiques liées à des activités initiées de plus en plus par le secteur privé.

V.3. Les principaux objectifs de cette stratégie sont :

- L'amélioration de la santé et de la qualité de vie;
- La conservation et l'amélioration de la productivité du capital naturel;
- La réduction des pertes économiques et l'amélioration de la compétitivité;
- Enfin, la protection de l'environnement régional et global

V.4. Les axes prioritaires en Algérie pour l'environnement et le D.D

1- La transition et l'efficacité énergétique : Assurer la transition énergétique par la promotion de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

2- aller vers le zéro déchet et réduire significativement les émissions et rejets polluants

V.5. Quelques exemples d'organismes de surveillance et institutions producteurs d'informations chiffrés :

Surveillance des milieux naturels : L'observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable a pour mission d'assurer la surveillance des milieux naturels, de contrôler et mesurer toute sorte de pollution pouvant perturber l'équilibre naturel de ces milieux, par le biais d'un réseau, réparti sur le territoire national, constitué de 04 laboratoires régionaux « Alger, Oran, Constantine et Ghardaïa » et de 10 stations de surveillance en service. L'intervention de l'ONEDD concerne la mesure des paramètres physicochimiques, organique et inorganique sur les trois matrices : eau, air, sédiment.

Surveillance de la qualité de l'air « Réseau SAMASAFIA »

Surveillance de la qualité des eaux de baignade

Surveillance de la pollution marine :

Surveillance des rejets industriels :